

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4015-2017 et R-4017-2017

Date : 23 mars 2018

HEURE	REMARQUES
9 h 06	Reprise de l'audience du 22 mars 2018
9 h 06	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 06	Remarques préliminaires de Me Louise Rozon sur le déroulement de l'audience
9 h 07	<u>Me Grenier, pour RTA, produit :</u> Décision de la FERC, 18 CFR Part 40 (Docket No. RM06-16-000; Order No. 693) Mandatory Reliability Standards for the Bulk-Power System <u>Aux dossiers R-4017-2017 et R-4015-2017 : NON COTÉE</u>
9 h 07	Me Grenier fait des commentaires additionnels sur la conclusion qu'il aimerait que la Régie adopte au terme de ces demandes en révision
9 h 41	Fin des commentaires additionnels de Me Grenier de RTA
9 h 41	Questions de la Régie à Me Grenier par Me Turmel, Me Rozon et Mme Pelletier
10 h	Fin des questions de la Régie à Me Grenier
10 h 20	L'audience est suspendue
10 h 43	Poursuite de l'audience
10 h 43	Argumentation d'HQCMÉ, par Me Tremblay, au dossier R-4017
10 h 49	Fin de l'argumentation d'HQCMÉ au dossier R-4017-2017
10 h 49	Réplique d'HQCMÉ par Me Tremblay, au dossier R-4015-2017
11 h 21	Fin de la réplique d'HQCMÉ, au dossier R-4015-2017
11 h 21	Questions de la Régie à Me Tremblay par Me Turmel, Mme Pelletier et Me Rozon
11 h 35	Me Tremblay précise qu'il déposera des conclusions amendées avant Pâques
11 h 35	Poursuite des questions de la Régie à Me Tremblay, d'HQCMÉ, par Me Turmel, Mme Pelletier et Me Rozon
11 h 39	Fin des questions de la Régie à Me Tremblay
11 h 39	Réplique de RTA par Me Grenier
11 h 57	Fin de la réplique de RTA
11 h 57	Me Rozon rappelle à Me Tremblay l'erreur qui s'est glissée dans les conclusions recherchées et lui demande s'il la corrigera
11 h 58	Me Tremblay confirme
11 h 58	Remerciements. Dès le dépôt formel des conclusions amendées, la Régie commencera le délibéré
	Isabelle Taleyssat, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 23 mars 2018**

DOSSIER R-4015-2017

Demande d'Hydro-Québec en révision de la décision D-2017-110 rendue dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015

et

DOSSIER R-4017-2017

Demande de Rio Tinto Alcan en révision de la décision D-2017-110 rendue dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Louise Rozon (Présidente de la formation), Me Simon Turmel et Mme Louise Pelletier**

Le procureur de la Régie est : **M^e Alexandre de Repentigny**

Les **demanderes** sont :

HYDRO-QUÉBEC (HQCMÉ)

Représentée par M^e Jean-Olivier Tremblay, **intervenante** au dossier R-4017-2017

RIO TINTO ALCAN (RTA)

Représentée par M^e Pierre D. Grenier, **intervenante** au dossier R-4015-2017

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h

Fin : 11 h 58

